



## RADIATION/CHANGEMENT D'ANS D'UN VÉHICULE

↳ Comment remplir le formulaire "radiation/changement d'ANS pour un véhicule" ?

### 1. Pour la radiation d'un véhicule

- cocher la case «radiation»
- remplir la case «nombre de véhicules concernés»
- compléter l'encadré «identification du détenteur» (personne de contact : facultatif)
- remplir l'«annexe radiation/changement d'ANS d'un véhicule» (par hyperlink)(document excel).

↳ Comment remplir l'annexe?

a- cocher la case « radiation »

b- cocher la case «motif» appropriée

c- remplir les 11 premiers chiffres le 12ème se remplit automatiquement

Annexe radiation/ changement d'ANS pour un véhicule													
Pare concerné				N.V.E.	Clé	N.V.E.	Clé	N.V.E.	Clé	N.V.E.	Clé	N.V.E.	Clé
<input type="checkbox"/> Radiation				Exemple 33871014632	2								
<b>Motif</b>													
<input type="checkbox"/> Fin d'immatriculation sur le réseau européen													
<input type="checkbox"/> Destiné à être utilisé mais en dehors du réseau européen													
<input type="checkbox"/> Doit subir des modifications importantes													
<input type="checkbox"/> Ferrailage/destruction													
<input type="checkbox"/> Pour mise au musée													
<input type="checkbox"/> Changement d'ANS													

### Motifs pour la radiation (appendice 3 de l'annexe à la Décision 2011/107/CE de la Commission)

- fin d'enregistrement sur le réseau européen : code 30 (p.ex. véhicules utilisés comme entrepôt)
- véhicule utilisé en dehors du réseau européen : code 31
- véhicule doit subir des modifications importantes : code 32 (p.ex. véhicule est utilisé pour des pièces de rechange ou pour la reconstruction d'un autre véhicule)
- ferrailage/destruction : code 33
- véhicule est mis au musée : code 34 (p.ex. musée, véhicule utilisé uniquement sur des lignes touristiques ou/et historiques)



## 2. Pour un changement d'ANS pour un véhicule

- cocher la case «changement d'ANS»
- remplir la case «nombre de véhicules concernés»
- compléter l'encadré «identification du détenteur» (personne de contact : facultatif)
- remplir l' «annexe radiation/changement d'ANS d'un véhicule» (par hyperlink)(document excel).

## **LE FORMULAIRE SIGNÉ ET DATÉ ET LES ANNEXES SONT À RENVOYER**

**PAR COURRIER POSTAL OU E-MAIL (FORMAT PDF) A**

SSICF

56, Rue du Progrès

B-1210 Bruxelles

e-mail: nvr.rail@mobilite.fgov.be

↪ Quelques définitions utiles

### **Propriétaire**

Le seul représentant qui a le contrôle sur la propriété du véhicule en tant que capital. Le propriétaire n'est pas nécessairement le détenteur du véhicule.

### **Détenteur**

Personne ou entité propriétaire du véhicule ou ayant un droit de disposition sur celui-ci, qui exploite ledit véhicule à titre de moyen de transport et est enregistrée en tant que telle au registre national des véhicules visés.

### **Numéro d'entreprise**

Numéro d'identification de l'entreprise.

### **Marquage du détenteur (VKM)**

Le marquage du détenteur de véhicule est un code alphanumérique constitué de 2 à 5 lettres (NMBS/SNCB peut continuer à utiliser la lettre «B» dans un cercle). Un VKM est inscrit sur chaque véhicule ferroviaire, à proximité du numéro d'immatriculation. Le VKM désigne le détenteur du véhicule tel qu'immatriculé dans le registre du matériel roulant.